



PRÉFET DES
PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale
Territoires et de la Mer

Mesures de restriction des usages de l'eau définies par l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2019

septembre-octobre

Niveau de gestion de la sécheresse

mesures de restriction
pour les eaux superficielles

- Vigilance
- Alerte
- Alerte renforcée
- Crise

Mesures de restriction
pour les eaux souterraines

- Vigilance
- Alerte
- Alerte renforcée
- Crise

Zone d'application des mesures
eaux souterraines

